



Les Post' Hier

N°53 2013-Semaine19

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Pré-Retraités CGT SAP 13 Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+--+ Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.69.99

Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Sommaire n°53

Page : 1

Censure de l'amnistie sociale

La Crise les enrichisse !

Loto de l'USR

Page : 2

1039 euros

Un Blog sur Internet

En v'là des sous, en v'là !

Ca c'est fait !!!

Page : 3

Réussir le défi

Ce qu'on ignore parfois...

YOUPI : « ON » a gagné !!!

Page : 4

Audience sur les reclassés...

La prochaine réunion : 30/05/13

Tu peux ou tu peux pas ?

LOTO DE L'USR

Conformément aux engagements pris lors de notre participation à la Manifestation Nationale des Retraités à Paris le 11 /oc.2012, nous sommes partie prenante de l'indispensable

RÉUSSITE du LOTO



LOTO
23 mai 2013
14.00 heures

Salle des dockers
34/36 chemin du Littoral
Bon pour un carton
5 cartons pleins
2 quines par carton
Plus un carton à l'envers
(Parking gratuit assuré)

Voir pour les considérations pratiques à la page 3 >>>

Le gouvernement censure... ...l'amnistie sociale !

Le Ministre des relations avec le Parlement, affirme que le gouvernement s'opposera le 16 mai prochain au vote de la loi d'amnistie des syndicalistes et militants associatifs à l'Assemblée nationale.

Déjà réduit au Sénat en excluant les militants de RESF et les défenseurs de l'environnement, le texte y avait malgré tout trouvé une majorité de gauche. C'en était trop pour le gouvernement qui appelle à un nouveau coup de force contre la représentation nationale et sa propre majorité !

Pour justifier ce coup de poignard, le gouvernement use d'arguments lamentables et cherche à placer sur le même terrain les syndicalistes qui défendent l'emploi, les salariés et l'outil de travail, et les voyous qui placent leur argent dans les paradis fiscaux ou les hurluberlus qui menacent les partisans du mariage pour tous.

"Salariés taisez-vous, patrons vous avez les mains libres pour réprimer" : voilà le message du gouvernement qui choisit ainsi son camp : celui du Medef contre les travailleurs.

Les députés PS doivent refuser le diktat du gouvernement et du Président de leur groupe à l'Assemblée Nationale, Bruno Leroux, qui leur demandent de ne pas voter cette loi !

Socialistes, rompez les rangs et usez de votre bulletin de vote ROUGE- si vous l'avez encore- pour dire Oui à l'amnistie des militants syndicalistes et associatifs.

Amnistie pour les syndicalistes !

La Crise les enrichit !

Les 20% de ménages les plus pauvres ont subi la plus forte baisse de niveau de vie en 2009 comme en 2010. Celui a baissé en moyenne de 1,2% la première année et de 1,3% pour la deuxième. La plus forte hausse- 4,7 % de leurs revenus. - a été constatée parmi les 1% les plus riches (89.400 euros pour une personne seule, ou 160.900 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans.), et notamment au sein de la très petite minorité des 3.000 ménages "super riches" (239.200 euros pour une personne seule) et dont le niveau de vie a augmenté de plus de 10%.

1039 euros...

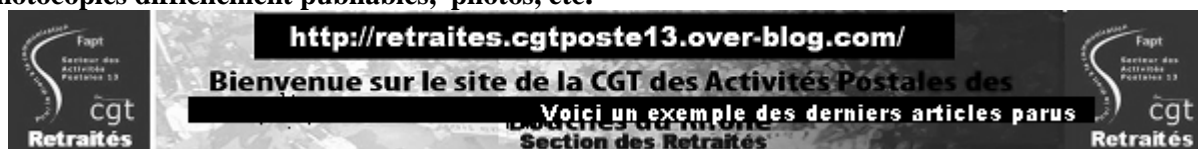
Ce montant correspond au « reste à charge » c'est-à-dire la somme qui reste intégralement à la charge du malade après le remboursement de la Sécurité sociale et celui de l'assurance complémentaire santé ou mutuelle.

Il est beaucoup plus élevé, pour les seniors que la moyenne qui est à 568 euros.

Nos seniors ont déclaré conserver à leur charge 1039 euros dans l'année 2012 contre 911€ en 2011 !

Le plus du « Post' Hier » notre Syndicat dispose aussi d'un Blog sur Internet.

Nous y publions des articles du Journal, le journal lui-même en format PDF, mais aussi des articles et infos qui ne peuvent trouver place dans le journal – longueur de l'article, configuration de celui ci, liens vers d'autres articles, photocopies difficilement publiables, photos, etc.



Chaque être humain est porteur d'une espérance à vivre dignement toutes les étapes de sa vie.

Et un véritable Tarif Social pour les Retraités

Ca ne vous rappelle rien ces fermetures ?

L'évolution du métier de facteurs durant la période 1945 -1990

Compte rendu de l'audience du 11 avril 2013 sur les reclassés!

A nos Camarades Retraitables ou Pré-retraitables

Reclassés : Courrier de la Fédération CGT

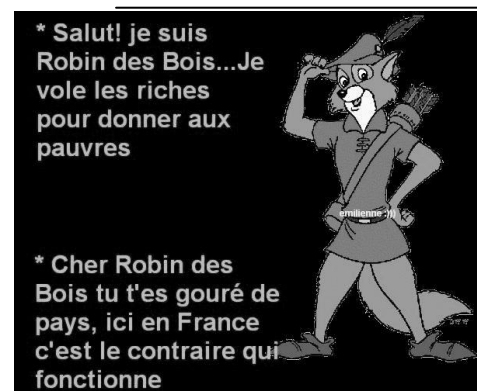
Ignoble !

Le C.R de la délégation dans le Post'Hier N°51

Nous n'avons plus le temps... d'attendre!

La Chronique de Michel Caciotti (La Marseillaise 25/03/13)

Tu peux lire ces articles en te connectant au Blog. Mais nous pouvons, si tu en fais la demande, te faire parvenir certains articles si tu es intéressé ou si tu ne peux te connecter au Net.



En v'là des sous, en v'là !

"Même si les redressements sont en hausse en 2012, avec 18 milliards notifiés au niveau national, la fraude fiscale a porté, selon certaines estimations, sur 60 à 80 milliards.

Décliné au plan régional, cela représente en Paca entre 4,3 et 5,8 milliards qui ne sont pas rentrés dans les caisses de l'État"

. 60 % de ces montants concerneraient la TVA et l'impôt sur les sociétés, 40 % les particuliers. Et seulement 25 % des recouvrements notifiés ont été recouverts en 2012".

Et ce taux risque encore de diminuer. Par manque de personnel à tous les niveaux de la chaîne du contrôle l'administration fiscale, qui a perdu 25 000 emplois en 10 ans (sur la région, moins 900 agents sur cette période, soit 10 % des effectifs), n'a plus les moyens de lutter efficacement contre la fraude.

Ca c'est fait !!!

Passons aux véritables préoccupations des français:

Emploi, chômage, pouvoir d'achat, hausse des salaires et des pensions, santé et qualité des soins...



suite de la page 1



Réussir le Défi

Et pour réussir ce défi, l'USR, avec l'aval de sa Commission exécutive, s'est donné les moyens suivants. Elle met en circulation 3 sortes de Bons et 3 N° de téléphone

- Vous ne pouvez venir à cette réunion : pour vous, un Bon soutien à 5€ donnant droit à 1 carton qui sera « joué » pour vous par un camarade présent dans la salle
- Vous serez présent : vous pourrez donc acheter (ou passer commande) de bons pour 3 cartons à.... ou 5 cartons à
- Trois numéros de téléphone à votre disposition

Celui du syndicat : 04.91.11 60.95

Celui de Patrick M. 06.09.43.73.33 sauf heures repas

Celui de Michel R. 06.14.12.94.38 sauf heures repas

Ce qu'on ignore parfois...

A quelle date partir en retraite ?

► Depuis la réforme des retraites de 2010 les modalités ont évolué. La rémunération est interrompue à compter du jour de la cessation d'activité et la pension est due à compter du premier jour du mois suivant la cessation d'activité (exemple : pour un départ le 12 mai, l'agent percevra les 12 jours de salaire en mai et touchera sa première pension fin juin).

Vos cotisations syndicales peuvent vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt

► ...sur le revenu de 66 % des cotisations annuelles versées, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable relevant de la catégorie des traitements, salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit.

Qu'est-ce que la RAFP ? Qui est concerné ?

► La RAFP (retraite additionnelle de la Fonction publique) est un régime de retraite par points, obligatoire, qui concerne tous les fonctionnaires en activité de l'État (civils et militaires) territoriaux et hospitaliers depuis le 1 janvier 2005.

Les cotisations versées par les fonctionnaires et leurs employeurs sont calculées sur 20% maximum des primes, indemnités, heures supplémentaires, avantages en nature, supplément familial. Dès le départ en retraite, la retraite additionnelle est versée sous forme de rente ou de capital selon son montant.

YOUPI ! « ON » a gagné !!! (dit encore le Medef)

Le Sénat a supprimé la « clause de désignation » permettant aux partenaires sociaux de désigner l'organisme assureur qui prendra en charge la généralisation de la complémentaire santé prévue par le texte liberticide de l'ANI. Cette suppression était demandée par le Medef qui en avait fait l'un de ses chevaux de bataille. L'une de ses fédérations adhérentes, la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) avait déployé de vastes actions de lobbying pour parvenir à ses fins. En effet, les assureurs craignaient qu'avec ces clauses de désignation, ce nouveau marché leur échappe, au profit des institutions de prévoyance (IP) gérées paritairement par le patronat et les syndicats

COMMUNIQUÉ, le 15 avril 2013

Fapt La Poste
la cgt

Compte rendu de l'audience du 11 avril 2013 sur les reclassés

CGT : [REDACTED]

Il a fallu relancer pour avoir cette audience demandée en février.
La Poste a transmis quelques chiffres :

Au 31 mars 2013 : 4 524 reclassés en fonction et 1 281 éloignés des services soit 5 805 reclassés au total représentant 2,5% des effectifs total de la poste. Près de la moitié des effectifs reclassés sont sur des grades de Préposés, AEXDA et AEXSG

Depuis 1999, 3 639 ont accepté la reclassification et depuis 2009 (date du décret) 1 400.

Ces chiffres avaient bien sûr pour objectif de souligner le peu d'agents reclassés par rapport à l'ensemble des postiers tout en précisant qu'un certain nombre prenait toujours la classification et qu'il fallait y voir la preuve que celle-ci était plus intéressante !

La Poste s'obstine dans ses orientations : « les postiers ont eu le choix d'opter pour une réforme plus avantageuse et peuvent toujours avoir accès à la promotion en prenant la classification ou bien par le biais des listes d'aptitudes en fin d'année. Il est donc hors de question de promouvoir tous les reclassés et d'ouvrir des concours. »

Alors que nous avons insisté sur le nombre important de recours aux tribunaux dont les jugements sont favorables aux agents, que des initiatives et interpellations auprès des préfets se déroulent régulièrement, que les parlementaires du front de gauche déposent un projet de loi sur cet enjeu, la Poste refuse toujours de reconnaître l'injustice et la discrimination qui ont prévalu pendant près de 20 ans et au prétexte d'équité, refuse de promouvoir l'ensemble des reclassés. Elle n'entend pas ouvrir de négociations sur la reconstruction de carrière des agents reclassés.

Quant à notre demande d'appliquer la réforme de la catégorie B de la fonction publique à la Poste comme France télécom, il nous a été répondu que notre demande serait transmise.

Pour la Poste, les nombreux dysfonctionnements –candidatures bloquées, absence d'information ou candidature non retenue alors que tous les critères sont remplis- sont à la marge et restent isolés.

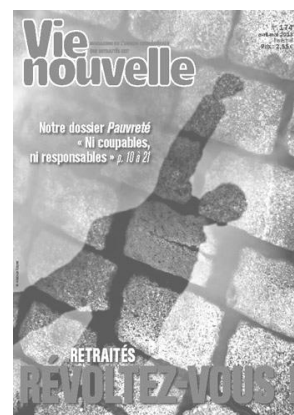
Contrairement à la dernière audience sur le sujet, notre demande d'inscription automatique de tous les agents reclassés n'a pas fait l'objet d'un refus catégorique, la Poste dit y réfléchir.

La fédération a interpellé dans un courrier les ministres de la Fonction Publique et au Ministre du Redressement Durable afin qu'ils interviennent pour faire cesser cette discrimination.

Après plusieurs années de mobilisations (pétition, audience, requête, journées d'actions) et face au manque d'avancées réelles sur cet enjeu, des militants de syndicats départementaux (Ardèche, Ariège, Auvergne, Puy de Dôme, var...) en lien étroit avec leur SD ont pris la décision de mener, des recours au tribunal administratif. Leurs démarches se traduisent par des avancées significatives. De nombreux jugements reconnaissent la responsabilité de la Poste et aussi de France Télécom et des indemnités pour préjudice morale sont octroyées.

Un tract est en cours d'élaboration ainsi qu'une note...

Dès que nous aurons confirmation par tract ou des nouvelles concernant d'éventuelles réponses aux questions posées par les Députés ou Sénateurs, nous ne manquerons pas de vous tenir informé !



TU PEUX OU TU PEUX PAS ?

La Prochaine.....

Réunion Mensuelle des Retraités-ées

Jeudi 30 mai

9 heures 30

Syndicat CGT

Retraités La Poste 13

55 av de la Rose

La Bruyère B6 exB D

13013 MARSEILLE

.. et on t'y attend !



Les enveloppes-réponses ce n'est pas la joie !
Nous avons pensé à un autre moyen pour avoir-tir si tu peux –ou pas- venir- à cette réunion ...
Et donc, si nous l'a maintenons...ou pas !
Voilà un numéro de portable



06.09.43.73.33 (sauf heures repas)

Tu laisses simplement un message indiquant :

- 1 Ton nom et prénom.
- 2 Un bref 'Je peux ou je ne peux pas.'
- 3 On comptabilise les présents annoncés
- 4 On avise

Un SMS te seras renvoyé en cas d'annulation de ladite réunion !

Cette démarche sera à utiliser pour TOUTES les REUNIONS MENSUELLES proposées par le Syndicat.